DOSSIER DE PRESSE

POINT PRESSE SUR L'ÉTUDE D'INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES DU TERRITOIRE

Lundi 3 juin, Chapelle Saint-Roch, Viville, 16.30



L'INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES INSCRIT DANS LA DÉMARCHE CARTÉCLIMA

Contexte

64% des zones humides ont disparu de la planète depuis 1900. En France, l'évaluation 2010-2020 de l'état général des zones humides démontre que 41 % des sites sont en voie de dégradation.

Les zones humides continuent à être menacées, notamment par :

- l'imperméabilisation due à l'urbanisation
- le décapage de la surface du sol
- la mise en culture intensive

Les aléas climatiques aggravent la situation du bassin de la Charente.

Inscrire les zones humides dans les documents d'urbanisme

Identifier l'état des sols sur le territoire est une obligation inscrite dans le périmètre du SAGE Charente. Il prévoit que les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec l'objectif de préservation des zones humides, identifier, localiser et délimiter les sites et secteurs à protéger.

En ce sens, GrandAngoulême va :

- **réaliser un inventaire des zones humides** du territoire dans le but de préserver les milieux naturels ainsi que la trame verte et bleue du futur PLUi
- réaliser une trame «brune» correspond à la préservation des sols

Pourquoi inventorier les zones humides ?

Des zones vitales pour le fonctionnement des hydrosystèmes et des écosystèmes

Les zones humides sont caractérisées par la présence d'eau plus ou moins prolongée dans le sol.

Sur le territoire de GrandAngoulême, les zones humides sont majoritairement présentes dans le lit majeur et sur les têtes de bassin. Elles peuvent se situer le long des cours d'eau ou dans des dépressions isolées.

Les zones humides présentent des fonctions essentielles telles que :

- des fonctions hydrologiques : elles régulent le cycle de l'eau car elles stockent l'eau, l'absorbent, ou la restituent de manière progressive.
- des fonctions physiques et bio-géophysiques : l'eau stockée apporte et dépose de la matière organique et minérale. Des végétaux et des micro-organismes s'y développent et agissent comme de véritables filtres naturels, en plus de stabiliser le sol grâce à leurs racines et par là-même, limiter l'érosion.
- des fonctions biologiques et écologiques : les zones humides représentent moins de 10% de la surface de la planète. Cependant, elles sont un incroyable vivier de faune et de flore diverses.
- des fonctions épuratoires.

Une démonstration publique lundi 3 juin

GrandAngoulême organise un point presse ouvert au public lundi 3 juin pour expliquer aux habitants du territoire la manière dont se repère et se délimite une zone humide sur un terrain.

La démonstration est réalisée par le Syndicat Mixte Charente Eaux. Ce syndicat utilise la technique de sondage à la tarière afin d'identifier une zone humide. Cette action se déroule devant la chapelle Saint-Roch à Champniers, première commune investiguée.

Les objectifs

La constitution de cette carte des sols découlera sur un document de planification transversal pour l'agglomération qui permettra :

- d'identifier les zones humides
- de spatialiser les autres sols, hydromorphes « non humides » et non hydromorphes
- de caractériser la valeur agronomique des sols
- de mieux appréhender les risques pour l'urbanisation

L'examen minutieux des zones humides du territoire et leur recensement vont être inscrits dans les documents d'urbanisme pour permettre aux syndicats GEMAPI du territoire de les protéger et, lorsque la situation le nécessite, de les restaurer.

Une mission encadrée

Cette politique de préservation des sols s'inscrit dans des logiques et ambitions nationales qu'il est nécessaire de territorialiser. Cette mission nécessite une exploration exhaustive du territoire, et donc principalement des terrains privés.

A la demande de GrandAngoulême, la Préfecture de Charente a émis un arrêté préfectoral justifiant de l'intérêt de la mission et désignant les personnes légitimes pour leur réalisation.

L'Arrêté encadre les modalités d'inventaire en s'appuyant sur l'information préalable des citoyens. Une lettre de mission de GrandAngoulême accompagne cet arrêté préfectoral.

Les différentes phases d'identification d'une zone humide

La phase de prospection de terrain repose principalement sur l'usage de la tarière manuelle (outil en démonstration lundi 3 juin).

Elle concernera la totalité du territoire du GrandAngoulême avec plus de 7 000 à 15 000 sondages.

Pour le volet sol, hors zones humides, il est attendu une moyenne de 1 sondage pour 5 à 20 ha. Cette densité de sondages sera toutefois à adapter selon l'hétérogénéité du site.

Afin d'explorer plus précisément les sols, une analyse plus approfondie (en terme scientifique : fosse pédologique) sera effectuée. Lorsque l'intérêt de réalisation d'une fosse sera identifié, un accord sera sollicité officiellement auprès de son propriétaire avant réalisation.

Des analyses en laboratoire permettront de qualifier les sols. GrandAngoulême s'appuiera sur une structure scientifique pour apporter ses conclusions.

Le pilotage

L'étude des sols se déroule sur trois ans, à partir de juin 2024 jusqu'à mi 2027.

Elle s'inscrit dans trois politiques de l'agglomération, à savoir :

- la stratégie de Biodiversité Intercommunale 2023-2028
- le Projet Agricole Alimentaire Territorial
- la délimitation de la compétence de gestion des eaux pluviales

GrandAngoulême contractualise la mise en œuvre de cette démarche avec le Syndicat de bassin des rivières de l'Angoumois (SyBRA), le Syndicat Mixte Charente Eaux, le Syndicat de la Vallée du Né ainsi que le Syndicat Bandiat Tardoire Bonnieure.

Le SyBRA, coordonnateur global, est le point d'entrée des questions des acteurs et particuliers sur le territoire.

L'agglomération est soutenue dans cette action par l'Agence de l'Eau Adour Garonne, qui contribue au projet à hauteur de 347 000 €. L'accompagnement financier de l'Institut national de la recherche agronomique (INRAE) s'élève à 30 000 €. Le Forum des Marais Atlantiques sera une source de connaissances précieuse pour l'engagement de GrandAngoulême dans cette démarche.

Les premières communes investiguées sont Champniers, Vindelle et Balzac.

Un comité de pilotage annuel, composé des différents partenaires et de GrandAngoulême, débutera à l'automne.

CONTACT PRESSE

Pauline Bardoulat

Chargée de communication et de relations presse Direction de la communication institutionnelle GrandAngoulême presse.grandangouleme@gmail.com +33 6 86 41 17 14